

# L'ÉCONOMIE SOCIALE DE RÉEMPLOI : DÉFIS ET ENJEUX DE DEMAIN



## analyse

Mai 2008

Véronique Huens

Coordinatrice

éducation permanente

**Tous les jours, des centaines d'objets** – vêtements, meubles, électroménagers, vélos, voitures, etc. – deviennent pour leur propriétaire des déchets. Que deviennent alors ces tee-shirts trop petits, ces frigos trop vieux ou ces armoires démodées ? Trois solutions co-existent : soit l'acheminement vers une décharge ou un incinérateur, soit le démontage et le recyclage des pièces, soit encore le réemploi ou la seconde main. Pour éviter au maximum la première solution qui est clairement la plus polluante, les entreprises d'économie sociale ont développé de manière très professionnelle des activités de tri, de recyclage et de revalorisation des objets dont nous nous débarrassons. Elles se sont regroupées depuis 1999 au sein du réseau RESSOURCES<sup>(1)</sup>.

Depuis les années '90, des efforts considérables ont été réalisés en Belgique pour développer des filières de tri et de recyclage. Toutefois, les entreprises d'économie sociale ont, dans ce secteur, toujours été en concurrence avec de très nombreux acteurs privés lucratifs (ferrailleurs, etc). En ce qui concerne les activités de réemploi ou de réutilisation<sup>(2)</sup>, l'économie sociale a, par contre, joué un rôle clair de pionnière. Les plus connues comme les Petits Riens et Terre revalorisent des meubles et des vêtements depuis des dizaines d'années. Aujourd'hui, ces entreprises doivent faire face à des défis importants qui risquent à moyen terme de mettre leur existence en péril. Et pourtant, une étude récente confiée par le réseau RESSOURCES à RDC-Environnement démontre les plus-values considérables des activités de réemploi gérées par les entreprises d'économie sociale. Prolonger la vie d'un objet est sans conteste la façon la plus écologique de traiter les « déchets », bien plus que de recycler ses différentes composantes. Non seulement, il évite la mise en décharge de votre vieille table, mais il évite également l'achat (et la production) d'une nouvelle table. La plus-value de ces entreprises se situe également au niveau économique et social puisque cette activité procure des emplois à des centaines de personnes, dont une grande majorité de travailleurs peu qualifiés.

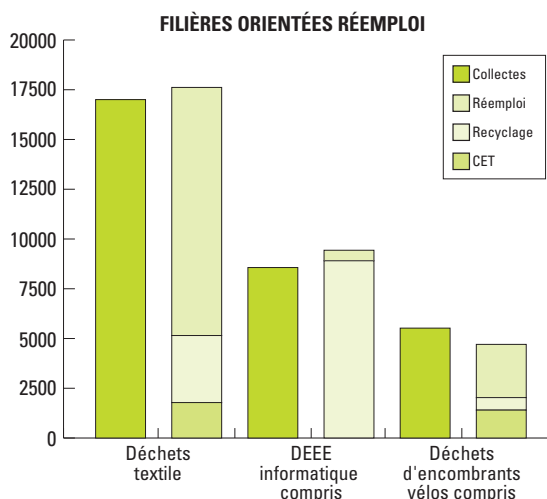
Pour illustrer cet impact environnemental, économique et social des entreprises de réemploi, il importe de considérer une série de chiffres sur le secteur. Ensuite, il convient d'évaluer les différentes menaces auxquelles doivent faire face ces entreprises. Enfin, les différentes pistes de solutions qui se dessinent pour y faire face seront abordées.

## Le réemploi : une plus-value importante

Parmi les différentes filières prises en charge par les entreprises membres de RESSOURCES, trois sont clairement axées sur des potentiels de réemploi ou de réutilisation via la vente de seconde main : le textile, les encombrants (meubles, vélos, etc) et les appareils électroménagers (ordinateurs y compris).

En ce qui concerne le textile, les 16 membres de RESSOURCES collectent globalement 17.000 tonnes de vêtements par an sur Bruxelles et en Wallonie. 60% de ce gisement est réutilisé en Belgique (10%) et à l'étranger (50%), principalement dans les pays du Sud. Des 40% restants, 25% sont recyclés en tant que chiffon ou autre valorisation matière (effilochage...) et 15% sont rebutés.

Dans la filière des DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques), les 7 associations présentes dans le groupement electroREV ainsi que les 5 CTR (Centre de transbordement régional) d'économie sociale, ont ramassé à elles seules 5.340 tonnes, soit près de 70% de l'ensemble du tonnage. En 2006, ces derniers ont réhabilité l'équivalent de 157 tonnes d'appareils.



Détail 2006 des collectes et traitements des filières axées sur le réemploi.

Le réemploi de matériel informatique est largement pris en charge par l'économie sociale. En 2006, les membres bruxellois de RESSOURCES ont collecté 326 tonnes de matériel informatique et reconditionné 147 tonnes, soit 45%. L'informatique en Région wallonne représente une collecte de 118 tonnes dont 77 tonnes (65%) sont reconditionnées et vendues sur le marché de la seconde main.

Le troisième secteur est celui des encombrants. En Wallonie, 16 structures œuvrent majoritairement dans le réemploi des encombrants. Deux organisations collectent sans « écrémer » et sont rétribuées pour leur travail. La majorité des autres récoltent des dons en sélectionnant et le réalisent à titre gratuit.

Ensemble, en 2006, ces entreprises ont récolté 2.654 tonnes en Wallonie. La rémunération, même faible, provoque une croissance significative des tonnages : deux membres collectent à eux-seuls pratiquement les mêmes quantités que leurs collègues non rémunérés. Mais seuls 14% de leurs encombrants sont réutilisés contre 62% dans le cadre d'une récolte « écrémante ». En Région bruxelloise, on recense quelques 2184 tonnes collectées selon le modèle de collecte écrémante gratuite. La présence historique d'acteurs renommés et un important soutien de la Région aide le secteur à être bien présent.

## Une forte baisse de la qualité des objets et une rude concurrence

Nos objets ont aujourd'hui une durée de vie de plus en plus courte. Que ce soit pour les vêtements, les appareils électroménagers, les meubles ou les outils de loisirs et de travail (ordinateurs, vélos, etc.). Non seulement, ils sont de moins bonne qualité et connaissent donc plus vite des pannes, des trous, des déchirures mais ils sont aussi conçus de manière à ce qu'ils soient difficiles à être réparés. Les réparateurs deviennent d'ailleurs rares ou très chers. Personne aujourd'hui n'imagine pouvoir faire réparer son gsm pour moins cher que le prix d'un appareil neuf. Les cordonniers ne savent plus réparer certaines chaussures car de trop mauvaise qualité.

Comparativement à nos parents et grands-parents, nous achetons donc souvent plus et plus souvent, moins cher mais de nettement moins bonne qualité et nous jetons donc beaucoup plus. Ce qui pourrait paraître comme un avantage pour les entreprises d'économie sociale actives dans le recyclage et le réemploi représente une menace importante à laquelle elles sont confrontées. Peu importe que les quantités d'objets à recycler augmentent si la qualité n'y est plus.

Les objets qui arrivent dans les décharges ou directement chez les entreprises d'économie sociale actives dans le réemploi pâtissent évidemment de la mauvaise qualité des objets vendus neufs. Les vêtements leur arrivent plus souvent déchirés, décousus, etc. Même choses pour les vélos ou les meubles. Les DEEE semblent par contre, quant à eux, moins touchés. Comme l'explique Thibaut Jacquet, directeur de RESSOURCES : *« les machines à lessiver et les lave-vaisselles se démodent beaucoup moins vite. Les consommateurs accordent donc plus d'importance à la durée de vie de leurs appareils et sont prêts à payer le prix nécessaire. »* Mais l'informatique connaît par contre un sort relativement identique au textile et aux encombrants avec des ordinateurs de plus en plus compacts et de plus en plus difficiles à réparer.

Parallèlement, le neuf devient aussi de moins en moins cher. Dans le textile par exemple, l'arrivée d'enseignes telles que Zeeman représente une concurrence sévère pour les magasins de seconde main<sup>(3)</sup>. En Afrique, le marché de la fripe s'est vu largement concurrencé par l'importation massive de vêtements chinois de très mauvaise qualité mais à prix planchers. Il semble que la qualité de ces vêtements importés était tellement basse que la concurrence s'est adoucie. Mais l'Afrique représente un débouché important pour des entreprises d'économie sociale comme Terre ou Oxfam.

Les entreprises actives dans le réemploi d'encombrants subissent, quant à elles moins la concurrence de magasins comme Ikea ou Neckerman (même si elle est loin d'être négligeable) que celle des enseignes privées de seconde main telles que Troc, Cash converter et surtout E-bay. Pour Thibaut Jacquet, cette concurrence s'explique en partie par la rémunération (même minime) offerte par ces magasins au détenteurs d'objets alors que les entreprises d'économie sociale se basent essentiellement sur des dons. *« Les gens savent maintenant qu'avec une simple photo, ils peuvent retirer quelques euros de leurs vieux meubles. »* Cette nouvelle logique «mercantile» remplace petit à petit celle du don et de la solidarité. Avec comme impact direct sur les entreprises d'économie sociale, une diminution du pourcentage d'objets de qualité sur lesquels les plus gros bénéficiaires peuvent être réalisés. *« On vend ce qui a de la valeur et on donne les rebuts ».*

Comme l'explique Philippe Defeyt : *« Ces nouvelles enseignes privées qui fleurissent dans le secteur de la seconde main n'ajoutent pas grand-chose ni en terme d'amélioration écologique, ni en terme d'amélioration sociale. Dans beaucoup de cas, les biens qui sont vendus dans ce genre de magasins sont accessibles à des personnes pour qui ces magasins constituent un supplément de consommation et qui ont déjà un minimum de pouvoir d'achat. Les personnes qui trinquent vraiment, qui sont expulsées et qui ont besoin en urgence de meubles et de vêtements vont plutôt s'adresser aux circuits qui de près ou de loin sont liés à l'économie sociale »*<sup>(4)</sup>.

A noter que le secteur textile connaît également de la concurrence en terme d'accès au gisement puisqu'une boîte privée à finalité lucrative récupère les vieux vêtements grâce à des cabines de collecte sous le nom «Curitas» à l'accent étonnamment associatif.

## **Des réactions diverses et une réflexion stratégique nécessaire**

Les acteurs de la réutilisation doivent donc faire face, d'une part, à un manque de rentabilité due à la difficulté de recycler des objets trop usés ou irréparables et, d'autre part, à une concurrence accrue due à la baisse des prix pour certains objets neufs ou à l'arrivée de nouvelles enseignes plus attractives. Si ces menaces ne sont pas nouvelles et que les entreprises d'économie sociales ont déjà développé des stratégies pour y répondre - seules ou avec le réseau RESSOURCES - elles semblent s'accroître. Elles posent aussi des questions fondamentales aux pouvoirs publics et aux consommateurs. Quels modes de consommation souhaitons-nous ?

Quels sont aujourd'hui les leviers politiques à mettre en place pour inverser la tendance du « tout jetable » ? Quelles places pour les logiques de solidarité face aux logiques de marché qui envahissent tous les espaces de la société ? Au vu des plus-values qu'apportent les activités de réemploi des entreprises d'économie sociale, il est urgent de trouver des réponses et de développer des stratégies à long terme pour que ces activités ne soient pas amenées à disparaître demain.

### *Sensibiliser*

Face aux dangers que représente notre modèle de consommation, il est impératif de conscientiser les consommateurs lors d'achats sur les coûts cachés derrière le prix annoncé (réparation, etc.) et sur les répercussions de leurs achats notamment en terme de déchets. Les entreprises d'économie sociale peuvent mener ce type d'action au travers des contacts directs qu'elles établissent avec leurs clients (ramassage d'encombrants en porte-à-porte, vente dans le magasin, etc). Mais c'est surtout un rôle que doivent jouer des fédérations comme RESSOURCES, des associations de défense et de protection de l'environnement, des acteurs d'éducation permanente et par dessus tout l'Etat. Il est certain que la sensibilisation du grand public à la problématique des déchets est un travail de longue haleine qui fait face à de nombreux obstacles culturels et sociaux. Mais des mesures claires et précises peuvent à moyen terme avoir des impacts importants.

Que dire des taxes dissuasives et autres incitants financiers ? Certaines mesures ont été prises comme la taxe Recupel sur les DEEE qui finance le recyclage des appareils en fin de vie. La loi oblige depuis 2001 les commerçants à reprendre gratuitement l'appareil usagé que le consommateur ramène lors de l'achat d'un produit similaire. Mais cette taxe a également des effets pervers. Elle s'applique de manière équivalente à tous les appareils, peu importe leur qualité et leur performance en terme de cycle de vie. Elle n'incite donc nullement le consommateur à se tourner vers des produits plus écologiques. D'autre part, elle rétribue trop faiblement les commerçants par rapport aux efforts qu'ils doivent consentir en terme d'espace de stockage. Nombre d'entre eux se tournent dès lors vers le circuit parallèle des ferrailleurs, en plein boum en Wallonie. La Région wallonne censée contrôler et sanctionner ces abus, ne s'en donne pas les moyens.

La taxe Recupel s'inscrit tout à fait dans la logique de « Responsabilité Elargie du Producteur ». Cette notion, qui revient régulièrement dans les débats, consiste à faire payer au producteur une somme X correspondant au coût du recyclage de ses objets. Le problème de ces mesures comme les eco-taxes ou celle récemment introduite en France sur le textile<sup>(5)</sup>, est qu'elles se répercutent toujours sur le consommateur et sont souvent trop faibles que pour être un réel incitant à changer de mode de consommation. Il semble donc bien plus efficace de mettre en place des mesures coercitives sur les producteurs eux-mêmes en leur interdisant l'usage de tel matériau trop polluant ou la mise sur le marché d'appareils impossibles à démonter et donc à recycler ou à réparer. Mais nous en sommes encore bien loin.

### *Vers un sous-service public ?*

Dans le modèle actuel du « tout jetable », les entreprises d'économie sociale sont de plus en plus confrontées à la question : « *que faire avec tous ces objets de mauvaise qualité qui ne sont plus réutilisables ?* ». Deux réponses peuvent être apportées : soit recycler les matières (textile, bois, fer, etc), soit les amener en décharge. En Wallonie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, dans le cadre de la fin de la mise en CET (Centres d'enfouissement technique ou décharge) de certains déchets, les encombrants non broyés ne sont plus admis en décharge, sauf en payant une taxe<sup>(6)</sup>. Certaines communes ont reçu des dérogations mais la majorité d'entre elles sont contraintes de trouver des solutions pour être en règle avec cette nouvelle législation.

Une des pistes pour les entreprises d'économie sociale est de prendre en charge ces « déchets » par le modèle de Ressourcerie développé à Namur et à Eupen. L'idée est de ne plus écrémer mais de prendre tous les déchets sur demande. L'entreprise d'économie sociale passe ainsi d'une spécialisation exclusive en réemploi vers une complémentarité réemploi/recyclage. Ce service est rémunéré par la commune, ce qui permet d'assurer une certaine rentabilité à l'entreprise.

Seuls 15% des objets récoltés peuvent être remis en vente. Mais plus de 60% sont démantelés et recyclés. Il ne reste donc plus que 20 à 25% des objets récoltés qui sont mis en décharge. Un énorme avantage pour les communes, pour les habitants aussi qui bénéficient d'un service performant et avec un réel impact positif pour l'environnement.

Mais tout n'est pas parfait. Dans ce modèle, la très grande majorité des revenus de l'entreprise proviennent de la commune. Seules la vente des quelques 15% d'objets réutilisés et la vente des matières premières recyclées apportent des revenus « privés » à la Ressourcerie. Ce qui n'est pas sans poser de question quant à leur autonomie de gestion et au rôle de « sous-service public » que remplissent en quelque sorte les Ressourceries. La qualité des emplois (quasi exclusivement des article 60§7 et des contrats précaires) et le modèle économique derrière les Ressourceries posent d'ailleurs encore aujourd'hui de nombreuses questions.

### *Nouveaux créneaux*

Une troisième piste pour faire face aux problèmes de concurrence et de mauvaise qualité des déchets se trouve dans l'innovation et la recherche de nouveaux créneaux. Le recyclage de matières premières (coton, plastique, métaux, etc) via des processus industriels pour en faire des matériaux d'éco-construction, de nouveaux plastiques, des cotons de rembourrage existe déjà mais semble encore fortement sous-exploité<sup>(7)</sup>. La difficulté est évidemment de pouvoir financer la recherche et le développement indispensable avant d'arriver à des produits efficaces et compétitifs. Aujourd'hui, les porteurs de projets sont obligés de frapper à de nombreuses portes et de « bricoler » afin de trouver les fonds nécessaires. Il serait donc grand temps de pouvoir créer un centre de recherche et de développement pour l'économie sociale avec un soutien fort des pouvoirs publics mais aussi des liens privilégiés avec les universités et les hautes écoles.

Surtout que les projets semblent ne pas manquer : création de nouveaux matériaux de construction à partir de déchets textiles comme l'a déjà réalisé Emmaüs France ou de déchets plastiques, développement des filières de biomasse où pourraient être utilisés des déchets de bois, etc. Plusieurs membres de RESSOURCES souhaitent d'ailleurs étudier les possibilités de se positionner dans le recyclage des plastiques. Cela demande toutefois la mise en place de phases de tri très poussées et surtout de trouver le seuil de rentabilité nécessaire par rapport à la vente du produit comme matière secondaire.

Le détournement d'objets pourrait également être largement développé. L'éco-design semble en effet avoir un bel avenir devant soi. Des bâches et autres textiles peuvent être utilisés pour faire des sacs et des vêtements. Encore trop peu de couturiers travaillent aujourd'hui avec des matières recyclées. Des vieux vinyls servent déjà à faire des sacs ou des plats. Et les possibilités semblent énormes : des touches de claviers d'ordinateurs transformées en bijoux, des chambres à air et pneus de voitures pour réaliser des ceintures, des sacs, des cadres, etc. Un exemple d'entreprise d'économie sociale déjà active dans ce domaine est l'entreprise québécoise SOS vélo qui réalise des objets de design avec des vieilles pièces de vélos. Le succès est tellement important qu'ils pensent à agrandir le magasin. Mais tout reste encore à faire dans ce domaine en Belgique. Des filières de récupération des déchets d'entreprises doivent être développées, des prototypes réalisés, des techniques de production mises au point, etc. Enfin, l'éco-design restera toujours une niche relativement étroite en terme de débouchés.

### *Former et professionnaliser pour faire face à la concurrence*

Dernière piste à explorer : améliorer les performances et l'image des entreprises d'économie sociale, par la formation d'une part et par la professionnalisation d'autre part. L'objectif est d'être aussi efficace si pas plus que les concurrents (Troc, cash converter et autres) et de donner une image attrayante et compétente des enseignes d'économie sociale.

RESSOURCES réfléchit déjà depuis un bon moment à développer une formation de « valoriste ». Celle-ci consiste à former les personnes afin qu'elles puissent identifier rapidement les possibilités pour un objet en fin de vie d'être revalorisé ou recyclé.

Bonne connaissance des filières ou capacité à identifier le temps nécessaire pour réparer un objet sont des notions de base de cette formation. L'objectif est de donner un maximum de chance à ce qu'un objet puisse trouver sa bonne voie tout en éliminant le plus possible les filières de mise en décharge ou d'incinération.

Derrière le contenu de cette formation, c'est surtout une volonté de faire reconnaître les métiers du recyclage comme des métiers à part entière avec l'enjeu de la création d'un référentiel et de la reconnaissance par un diplôme. Ce chantier avance toutefois encore très doucement, malgré le travail déjà réalisé par RESSOURCES et ses membres en la matière.

La seconde main est revenue doucement à la mode ces dernières années. Pour profiter de ces nouveaux clients et ne pas se laisser distancer face à des phénomènes comme e-bay ou Troc International, les acteurs du réemploi doivent absolument offrir des objets attrayants, de manière professionnelle et utiliser tous les canaux de communication et de vente qui leur sont accessibles. L'idée d'une vieille boutique avec des objets poussiéreux est encore trop souvent associée aux magasins de seconde main. Pourtant, les membres du réseau RESSOURCES travaillent depuis plusieurs années à la mise en place de labels de qualité tels qu'electro-Rev. RESSOURCES propose également à ses membres une formation de vente via e-bay. Une dizaine de leurs membres ont aujourd'hui adopté ce canal de vente en complémentarité avec leurs magasins.

En Flandre, l'ensemble des magasins de seconde main regroupés au sein d'une même fédération se sont dotés d'un nom, d'une charte de qualité et d'une image en commun. Dans chaque ville, le kringloopwinkel est dont rapidement identifiable par « Monsieur tout le monde ». Depuis peu, RESSOURCES a lancé une même démarche avec ses membres. Mais les réticences sont nombreuses, car cela nécessite pour certains une remise en question globale de leur manière de faire et une vision plus entrepreneuriale. Même si les structures d'économie sociale du recyclage et du réemploi n'ont pas cessé de se professionnaliser au cours des dernières années, beaucoup d'entre elles sont nées avec un objectif exclusivement social (aider des personnes en difficulté) et non pas économique ou environnemental. Aujourd'hui ce modèle doit être revu si ces entreprises ne veulent pas se faire manger par la concurrence. Car si les Régions wallonne et bruxelloise marquent leur soutien à ces initiatives via une reconnaissance spécifique, les entreprises à finalité doivent se placer sur un marché et dès lors s'engager dans des processus de type marketing (visibilité, attractivité, etc). Mais il est à la fois légitime de se poser la question suivante : jusqu'où les acteurs de l'économie sociale devront-ils modifier leurs pratiques pour résister à la concurrence « capitaliste » ? Comment réaliser ces changements pour que l'économie sociale gagne réellement en attractivité et en qualité sans qu'elle n'y perde son âme ?

---

(1) [www.res-sources.be](http://www.res-sources.be).

(2) La réutilisation est définie dans l'avant-projet de décret modifiant celui des déchets du 27 juin 1996 comme « *Toute opération par laquelle des biens en fin de vie ou hors d'usage, ou leurs composants, sont utilisés pour le même usage que celui pour lequel ils ont été conçus, le cas échéant, après réparation ou traitement* ».

(3) L'EFT Le Chantier a par exemple fermé sa boutique de seconde main suite à l'arrivée d'un magasin Zeeman dans le quartier.

(4) Extrait de l'émission « E comme économie » de Canal C diffusée le 9 avril 2008 et accessible sur le site Internet de Canal C ([www.canac.be](http://www.canac.be)) dans la rubrique archives.

(5) Afin de trouver des moyens pour faire face à la baisse de qualité de la collecte et à la hausse des coûts des déchets, les acteurs français du recyclage et du réemploi du textile ont réclamé pendant dix ans une loi visant à rétribuer la collecte et le tri. Cela via une cotisation auprès des producteurs de vêtements. Elle est enfin d'application depuis le 17/11/2006.

(6) Arrêté du GW du 18 mars 2004 interdisant la mise en CET de certains déchets.

(7) Emmaüs France réalise par exemple des panneaux d'isolation avec du textile. L'isolant Metisse est constitué de fibres textiles recyclées thermolées issues de la valorisation des textiles collectés par le réseau le Relais, membre d'Emmaüs France. Il est composé de laine, de coton (70%), d'acrylique et de Polyester (liant).